

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for Metz, Alsace-Lorraine, Germany, and France, including prices for three months and one year.

En vente à PARIS
à la Librairie Alacienne-Lorraine, 1, rue de Médioc.

La Lorraine

Rédaction et Administration :
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES
La petite ligne 50 P.
RECLAMES
La ligne 50 P.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal
14, rue des Clercs, à Metz
et dans toutes les Agences à l'étranger.

La Pitié des Eglises de France

Avant-hier paraissait à la librairie Emile-Paul, le livre si impatientement attendu de M. Maurice Barrès, de l'Académie française : La grande pitié des églises de France. Ce livre admirable où se mêlent la politique, l'histoire, la religion et la poésie, traite la plus grande question de ce temps, la question des églises de France, la question religieuse. Voici un chapitre poignant de cette œuvre magistrale :

De l'air ! de l'air ! Ils m'ont empoisonné... J'ai pris le train pour aller voir une belle chose de France ; j'ai traversé les plaines et les bois, et maintenant je suis à Reims.

Avec quelle plénitude paisible, ce matin, comme je me proménais dans la cathédrale, j'ai reconnu sur ses tapisseries les images de mon histoire sainte d'enfant ; voilà le premier pain spirituel que j'ai mangé, le premier aliment fourni à mon esprit. Et hier, dans la boutique du photographe, comme j'étais ému devant la tête de saint Louis, le plus noble homme, notre Marc-Aurèle, devant la sainte Anne, la sainte Elisabeth, ces expressions de bonté, de dignité familière, cette majesté du cœur. Comme les grandes œuvres de notre moyen âge sont plus sonores pour moi que les statues antiques ou modernes ! Cela me parle nettement, cela saisit dans mon être, tout aisément, les cordes personnelles et profondes. Ici, l'art n'est pas une formule que je sais devoir admirer et dont j'aspire toujours qu'il va m'augmenter, m'ennobrir ; ici le choc est direct, je me reconnais dans ces pierres et je suis soulevé par elles. Ici je me trouve dans la plus belle de nos maisons de famille.

Ceux qui n'aiment pas nos églises, où vont-ils ? Au Parthénon ? Il était bien vide quand j'y suis monté, et moi bien désorienté. Et comparant l'immense univers catholique, ses parties claires et celles plus mystérieuses, avec ce monde antique où j'ai essayé de pénétrer en Grèce et sur les rives du Nil, je sens avec quelle étroitesse on pose généralement le problème de la croyance.

Que me demande-t-on si je crois ? Je suis sûr que j'appartiens à la civilisation du Christ, et que c'est mon destin de la proclamer et de la défendre. Ici ma raison, mon être tout entier trouve élément, son lieu-être et son élévation. Dans une église, que m'importent les difficultés de mon esprit ! J'accueille le chant des chrétiens et y associe dans mon cœur. J'aime ces grands rejets, cette quiétude où nous laissons, dans l'ombre des piliers, les longs exercices et les certitudes de la foi, j'aime ces fusées sonores qui jaillissent, ces élans subtils des foules croyantes, et sans plus raisonner, je demeure en paix à mon hanc, je porte mes yeux sur les fidèles, j'écoute ce que disent les prêtres, et je prends tout ce dont je puis faire profit, laissant le reste me baigner, me pénétrer s'il le peut...

J'en étais là de ma rêverie, quand soudain je vis les grilles si mesquines, les vitraux blancs, d'innombrables parties pauvres et neuves. C'est-ce là ? Tout ce que les latons, les hautes et les pierres ont pu attendre a été détruit et remplacé misérablement. J'ai le cœur serré, moins du passé que de l'avenir, devant cet incomparable édifice menacé. Comment défendre l'église, les églises, ces lieux de notre formation, ce bel endroit qui contient notre âme ?

A cette minute, dans une des chapelles latérales, un gros petit garçon, un enfant bédouin distribuant soigneusement des livrets sur une cinquantaine de chaises vides. Je m'approchais.

C'est pour la messe de communion du jeudi, m'expliqua-t-il, et il me tendit un de ses petits livres. C'était en une trentaine de pages, la liturgie de la messe, brièvement commentée et suivie d'un recueil de cantiques et de prières.

J'étais en train de le feuilleter quand arriva une bande de petits garçons et de petites filles, qui se partageaient en deux colonnes entre lesquelles vint se placer, debout au milieu de l'allée, un jeune vicar. Et il se mit à parler, à droite, à gauche, un peu à la manière d'un chef d'orchestre, stimulant et dirigeant son petit auditoire, tandis qu'un prêtre montait à l'autel. La messe de communion des enfants commença.

Le jeune vicar lut à haute voix, dans le livret, une brève explication de l'office, puis tout de suite fit une prière, et tous ensemble, les cinquante enfants, lui donnèrent la réponse. L'officiant à l'autel produisit le drame du Calvaire ; ces enfants menés par le jeune clerc faisaient le cœur antique. Je ne les voyais pas, il leur fallu me retourner, et ils n'étaient pas là pour me servir de spectacle ; mais dans leurs voix qu'ils prodiguaient, je me délectais de ce qui s'exhalait de leur groupe, candeur, humilité de l'enfance, pureté des âmes sans alcool ni amour.

Quand vint le moment de la communion, ils se mirent en marche vers le chœur. Et le prêtre, portant le ciboire, descendit vers eux de l'autel.

Quel poète n'admira l'Eglise quand elle élève l'hostie au-dessus du monde et que, tout d'abord, elle la donne à un enfant de sept ans. C'est lui remettre une arme contre la bassesse, une flamme dont ceux qui la possèdent rendent témoignage qu'elle est leur trésor. Cette hostie divine, je n'ai pas qualité pour en faire le commentaire, mais je vois à travers les siècles toutes les hosties de l'humanité, toutes les nobles Iphigénie, toutes celles, tous ceux qui se dévouent, toutes les victimes innocentes.

En créant chez ces petits communions cet état d'émotion, l'Eglise scelle dans leurs cœurs, mieux que ne ferait aucune pédagogie, nos vérités françaises. Il s'agit que l'âme existe au plus tôt ; il s'agit de la promouvoir, de la nourrir, de la rattacher au monde héroïque. Les plus petits sont aptes, mieux que de plus âgés, à recevoir ce bienfait, encore qu'ils n'aient pas la pleine connaissance, parce que les affections du cœur et les émerveillements de l'imagination précèdent le parfait développement de l'intelligence. Ce n'est pas la raison qui nous fournit une direction morale, c'est la sensibilité. Le vieux Kant s'est donné bien du mal, avec sa dialectique géniale, pour atteindre à son impératif catégorique, qui n'est que la leçon piétiste que sa mère lui faisait réciter quand il était petit. Notre conscience d'homme nous révèle surtout ce qu'elle a reçu dans la première enfance, à l'âge où notre entourage donne une inclination aux premiers souhaits du cœur. Il faut déposer dans une jeune mémoire des souvenirs, ces souvenirs d'enfance qui sont toujours très doux et auxquels viendront se rattacher et s'attendrir mille instants de notre dure vie. La caresse d'une mère, une belle promenade, des heures émerveillées par des récits heureux agissent sur toute l'existence. Devant moi, dans cette humble scène, l'Eglise vient de diriger et de fixer les puissances de vénération de ces petits sur ce qui ne doit pas mourir.

J'ai vu la mort envahir les parties les plus périssables de l'édifice, mais, je le jure, son âme demeure. C'est bien ici le lieu où l'homme reçoit, se compose une conception de son être qui le force à s'élever au-dessus de lui-même. Ici les générations héritent les leçons et les exemples d'une grande civilisation. Elles y trouvent des vertus, et puis l'énoncé de ce qui ne doit pas être mis en discussion. Ici, l'individu sert à s'élever en soi des parties profondes auxquelles ailleurs rien ne parle si fort. Qu'un cantique s'élève à l'autel, un autre chant surgit dans nos cœurs.

La scène qui vient de se dérouler sous mes yeux donne une réplique à la demande que bien souvent je me suis posée : « Hautes églises de France, que pensez-vous faire ? Dans votre péril, au milieu de tant de bassesse, d'ignorance et de haine, et quand l'enfer brisant nos efforts donne l'assaut à nos murailles, quels moyens réservez-vous ? » La vieille cathédrale me répond : « Je formerai les petits enfants. »

MAURICE BARRÈS
de l'Académie française.

Landtag d'Alsace-Lorraine

SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 25 février.

On pensait que la séance d'aujourd'hui serait relativement courte et peu animée, une séance de lendemain de carnaval. Mais il faut toujours compter avec l'imprévu, et l'imprévu, dans ce cas, est fourni par les socialistes. A propos du budget des travaux hydrauliques, le compagnon Imbs a provoqué un débat acharné et interminable sur la politique de son parti, en opposition avec celle du Centre. Et c'est la confirmation de l'III à Strasbourg qui a été le point de départ de cette joute oratoire. Cela remonte à 1912. Les socialistes avaient soulevé la question en prenant naturellement parti contre l'usine dont les eaux sont déversées dans l'III ; le Centre plaida les circonstances atténuantes. Il n'en fallut pas davantage pour mettre les deux groupes aux prises. La querelle continue, et elle a rempli aujourd'hui la plus grande partie de la séance, sans aucun résultat pratique. Les journalistes, à l'exception de ceux qui écrivent pour les organes intéressés, renoncèrent à relater les discours sans fin des compagnons ; on peut tout au plus les mentionner en quelques lignes. M. Wolf, le leader progressiste, ayant également apporté sa contribution au débat, a mis en cause le précédent gouvernement et a provoqué une réplique très acerbe de la part du nouveau sous-secrétaire d'Etat de l'Agriculture et des Travaux publics, M. le baron de Stein, qui ne mâche pas ses mots. C'était le côté le plus saillant de cette discussion.

Le budget des travaux publics et celui des ponts et chaussées, dont la Chambre s'était occupée auparavant, ont donné l'occasion à plusieurs députés de formuler des vœux et des critiques qui reviennent d'une manière régulière. Il faut signaler plus particulièrement le plaidoyer très substantiel de M. le professeur Müller, sur l'entretien des monuments historiques, et les discours de M. le Dr Hackspill, sur les responsabilités dans l'affaire des travaux de restauration de la Cathédrale de Metz. M. le baron de Stein a répondu d'une manière évasive sur ce point.

On s'est séparé à 7 h. 1/2 pour continuer demain jeudi.

LA SÉANCE

est ouverte à 3 h. 15 sous la présidence de M. le Dr Ricklin, secrétaires, MM. Woller et Immer.

Au banc du gouvernement :
MM. Koshler, le baron de Stein, sous-secrétaires d'Etat.

Avant d'aborder l'ordre du jour M. le Président annonce que M. Peirotes veut poser une question sur le gouvernement au sujet du grand nombre d'ouvriers étrangers embauchés par la Compagnie Sarre-et-Moselle.

M. Drubach, chef du service des mines, concède qu'il y a environ 600 ouvriers étrangers embauchés sur un total de 5000 mineurs. On reconnaît que ces ouvriers étrangers sont bien en courant du travail de la mine. Cependant la direction ne les utilise que pour les travaux n'exigeant pas une préparation spéciale, que le gouvernement ne perd pas la question de vue.

On reprend la

Discussion du budget en deuxième lecture.

Au budget de la

Manufacture des tabacs

les socialistes demandent qu'il y ait des postes d'inspecteur supérieur de fabrique (3.700 M) et de secré-

taire de gouvernement assistant de l'inspecteur (3.000 marks) soient supprimés lorsqu'ils seront vacants, parce qu'ils sont inutiles, d'autant plus que la Manufacture ne marche pas avec le progrès. Le chiffre des ouvriers diminue sans cesse. M. Boehle donne d'autres détails à ce sujet. La Manufacture n'a pas de direction vraiment commerciale. Les comptes sont contrôlés à Berlin par la Cour des comptes. Ce contrôle pourrait s'exercer sur place.

M. le baron de Stein, sous-secrétaire d'Etat. — Il est très agréable pour le gouvernement d'apprendre que le contrôle des comptes peut s'effectuer dans le pays. Mais les postes dont M. Boehle demande la suppression sont indispensables. Le gouvernement tâchera de simplifier l'exploitation.

M. Boehle s'efforce de prouver que les deux postes n'ont pas de raison d'être ; ce serait une simplification très réelle que de les supprimer plus tard. Un vole n'aurait pas d'effet immédiat.

M. Burger (Strasbourg), tout en étant partisan d'une simplification de l'exploitation de la manufacture des tabacs, estime que la question n'est pas suffisamment éclaircie.

L'amendement de M. Boehle est repoussé.

Au titre 14 du même budget (salaires des ouvriers) M. Boehle formule une série de désirs relatifs aux conditions de travail et d'hygiène dans les ateliers de la Manufacture. Les ouvriers sont l'objet d'un traitement peu digne ; on n'accepte pas leurs réclamations.

Travaux publics.

M. le professeur Dr Müller exprime un vœu au sujet de fonctionnaires auxiliaires dans lesquels on pourrait avoir confiance pour les travaux publics.

M. le baron de Stein, sous-secrétaire d'Etat, dit que la question mérite d'être examinée.

M. le Dr Müller prend encore la parole au sujet des monuments artistiques du pays. On ne fait presque rien chez nous pour l'entretien des monuments publics. Déjà en 1878, M. Reichensperger, député du Reichstag, se plaignait de ce qu'on n'affectait pas plus de ressources à cet effet. Il faudrait faire plus de sacrifices. Certains travaux ne peuvent plus être ajournés. Ce que le vandalisme de la Révolution a détruit est inouï. Mais il faudrait encore conserver ce qu'elle nous a laissé. Il y a notamment les monuments historiques à restaurer. L'église abbatiale de Murbach, par exemple, menace ruine. L'église de Saint-Leodgar exige également une restauration. L'orateur cite encore d'autres édifices dignes d'intérêt : les églises à Guevilliers, Thann, Marmoutier. Ensuite on devrait respecter le caractère des anciens cimetières ; l'histoire y trouverait son compte. Parmi les édifices profanes méritant d'être conservés, il y a à signaler la restauration de l'ancien palais épiscopal de Strasbourg. Comme beaucoup d'autres édifices, le palais de Rohan avait été l'objet de vandalismes. La restauration a été heureuse.

Un autre château de Rohan, celui de Saverne, dont on a beaucoup parlé dans ces derniers temps, mériterait d'être l'objet de l'intérêt du gouvernement. Il se trouve à Avignon, où toutes les fresques avaient été enlevées, et l'architecte de Saverne. Dès 1897, le Conseil général du Bas-Rhin reconnaissait l'utilité des travaux de réfection du château de Saverne. C'est un témoin d'une culture disparue, d'une époque mémorable, digne d'être sauvé de la destruction.

Les simples maisons des citoyens également méritent d'être conservées. Il y a des trésors de beautés architecturales qui se trouvent à Colmar, à Kayserberg, etc. Les alignements ont été désastreux pour ces sites pittoresques. L'architecture des villes a fait de grands progrès ; mais il y a des sites à conserver et à protéger. Il n'est pas difficile de vaincre les obstacles qui se présentent. L'administration des travaux publics devrait réviser les plans d'alignement et donner sur les droits aux fonctionnaires qui se laissent entraîner à porter atteinte à ces vieilles constructions.

Même dans les villages et dans les localités industrielles il y a des occasions de protéger et d'embellir les sites. Notre pays est en retard de ce côté. L'administration devrait veiller à ce que le sentiment esthétique ne soit pas constamment outragé. Autrement, ces choses se comprendraient d'elles-mêmes ; mais cette époque n'est plus.

Les anciens et à eux seuls des Vosges, qui sont déshérités, réclament la sollicitude des pouvoirs publics. Le gouvernement est prié de prêter son concours ; les sacrifices financiers seront facilement supportés. L'âme de notre peuple est étroitement liée à ces anciens édifices.

Ce qui nous manque, c'est une loi assurant la protection des monuments. On en a les travaux préparatoires ? L'Alsace-Lorraine est fortement en retard avec sa législation sur la protection des monuments. En France on est bien plus loin. Nous n'avons que ce qui nous reste de la France avant 1870 et nous n'avons rien emprunté à l'Allemagne. L'orateur prie le gouvernement de soumettre bientôt un projet de loi. La liste des monuments historiques ne nous sert à rien.

Non seulement les édifices, mais encore les monuments mobiliers devraient être gardés. Beaucoup de ces derniers ont pris le chemin de musées du dehors.

Les musées municipaux sont administrés à la bonne franquette. A Strasbourg, il nous faudrait un musée national. Des efforts dans ce sens mériteraient d'être encouragés en attendant que notre détresse financière prouve fin. L'orateur rappelle ce qui s'est passé pour la conservation de l'église Saint-Etienne à Strasbourg, ravagée à l'époque par la faute de la municipalité de Strasbourg. L'église devait être détruite complètement ; deux ministères étaient en opposition sur cette question ; finalement le ministre de l'intérieur, partisan de la conservation, l'emporta. M. le professeur Müller adresse un appel à l'administration des finances en faveur de la conservation des anciens monuments.

La liste des monuments historiques n'est pas complète. En attendant une loi, l'administration devrait agir selon l'esprit de cette loi future. La tâche est de celle qu'on étend et ne saurait négliger. (Bravos.)

M. le baron de Stein, sous-secrétaire d'Etat, ne voudrait pas diminuer l'effet du discours chaleureux et patriotique de M. le professeur Müller. Les vœux qu'il a exprimés, je les partage du fond du cœur. (Bravos.) M. le comte Riédler serait de mon avis s'il était d'ici. M. Müller a tracé les limites des obligations de l'Etat. Celui-ci ne peut intervenir que quand on accepte son concours. La conservation des monuments d'un pays est une tâche éminente. Il y a là un domaine où toutes les bonnes volontés peuvent se rencontrer. Il y a des valeurs morales à protéger. Dans tout le pays on accueillera chaleureusement les paroles du préopinant.

Entrant dans les détails, M. le baron de Stein dit que dans un avenir assez proche on pourra présenter un projet sur la protection des monuments. Beaucoup de monuments ont disparu. Il faut garder ce qui

nous reste. La restauration du palais de Rohan à Strasbourg est une affaire de ville. Le château de Saverne dépend des finances. Si elle peut disposer de ressources elle fera ce qu'elle pourra. La défiguration des sites, dont a parlé M. Müller, est une triste réalité. Les alignements devront tenir compte des sites afin de prévoir des améliorations possibles. L'administration n'a pas beaucoup de mesures de coercition à sa disposition. On ne peut pas la rendre responsable de tout ce qui se passe. L'Etat ne peut et ne doit pas faire tout. Et si beaucoup de trésors artistiques quittent le pays, la faute en est en premier lieu à ceux qui les vendent. Les directeurs d'arrondissement ont été invités à maintenir autant que possible les richesses dans le pays. Le gouvernement donnera volontiers des subsides. M. le baron de Stein termine en donnant l'assurance qu'il se consacrera toujours volontiers à la conservation des monuments du passé. (Bravos.)

M. le Dr Drom exprime le regret de ce qu'un ancien cimetière romain dans le Haut-Rhin n'ait pas été conservé. Une ruine très intéressante, celle de Landskrone, à la frontière de l'Alsace et de la Suisse, a été l'objet de dégradations regrettables. L'Etat aurait dû intervenir.

M. Immer prie le gouvernement de ne pas perdre de vue ces principes lorsque sera établie la conduite d'électricité près des lacs Blanc et Noir.

Les travaux de restauration de la Cathédrale de Metz.

DISCOURS DE M. LE DR HACKSPILL

Il y a deux ans, les travaux de restauration de la Cathédrale de Metz ont été l'objet de critiques aussi bien ici, au Landtag, que dans la presse. Le gouvernement, il faut le reconnaître, a tenu compte de ces critiques ; M. de Traut, directeur ministériel, a fait preuve alors d'un grand intérêt et d'une remarquable impartialité. La commission d'experts qu'il a convoquée a provisoirement calmé l'émotion qui existait parmi la population de Metz et de Lorraine. Je dis « provisoirement » car, depuis la réunion de cette commission d'experts, la population, il est vrai, a constaté avec satisfaction qu'on ne continue pas à restaurer et à transformer la Cathédrale de Metz et qu'il s'est enfin produit un temps d'arrêt dans la déformation de la Cathédrale. Mais on n'a pas remarqué jusqu'ici que les fautes commises aient été réparées. Sans doute il semble, vu du dehors, que l'enlaidissement de la Cathédrale de Metz ait pu être effectué avec un grand zèle et une certaine précipitation, mais que, par contre, on ne procède qu'avec beaucoup de lenteur à remédier aux erreurs reconnues et blâmées comme telles. Un malheur, il est vrai, arrive plus rapidement qu'il ne peut être réparé après coup. Nous voulons espérer que, grâce à l'heureuse institution de la commission permanente de surveillance, la Cathédrale de Metz sera débarrassée, lentement mais à coup sûr, des dernières créations parasitaires et sera à l'abri de futures mutilations.

Le rapport de la commission des experts a rejeté comme défectueux et déplacés au point de vue de l'art toute une série de travaux qui ont été l'objet de critiques ; si néanmoins l'autorité atteinte en première ligne a tenté de s'en débarrasser, c'est la chose humaine et excusable. Ne troublons pas la quiétude de celui qui s'estime heureux d'en être quitte avec un ciel poché.

Je suis obligé, cependant de me prononcer sur un point essentiel. On a prétendu dans la presse que la critique des travaux à la Cathédrale de Metz a été l'œuvre de mobiles personnels, commerciaux et nationaux.

Cette insinuation, si je ne me trompe, a surgi dans la *Katholische Volkzeitung* et a été propagée ensuite par M. Schmitz, architecte de la Cathédrale. Il n'est pas à ma connaissance que des mobiles personnels et commerciaux aient joué un rôle ici. Mais si on veut tenter de rejeter sur le terrain national, c'est-à-dire évidemment sur le terrain nationaliste, la critique incommode, je me vois obligé de protester formellement contre ce misérable truc. La *Metzer Zeitung*, qui certes n'est pas suspecte du nationalisme qu'on envisage ici, écrivait elle-même le 20 septembre dernier :

« C'est une chose vraiment ridicule lorsque certaines sphères intéressées en premier lieu et qui sont exposées plus que les autres, veulent représenter l'indignation publique comme des attaques nationalistes contre une direction allemande... Une pareille question est beaucoup trop élevée pour qu'on puisse en faire une question de personnes ou de parti. »

Telle était ma conviction de tout temps. Cependant pour calmer les appréhensions de certaines âmes d'artistes ultrapatrimoniaux — qui, à la vérité, sont plutôt inspirées par des sentiments ultrapatrimoniaux qu'artistiques — je veux aller plus loin encore et avec tous les patriotes messins, je souscris pleinement à ce qu'a dit dernièrement à Paris, le 9 novembre 1913, M. André Hallays, le célèbre critique d'art français. Il n'y a que 12 lignes ; il me sera permis peut-être de les citer dans le texte original :

« La Cathédrale de Metz est, comme tous les grands monuments du moyen âge, exposée à la malveillance des architectes. Le délire de la restauration, de la reconstruction et de l'embellissement est un fléau universel, il sévit depuis un siècle chez toutes les nations civilisées ; on restaure dans tout le monde entier, en France comme ailleurs, comme partout ; plus les édifices sont précieux et célèbres, plus ils sont menacés ; nos vieilles cathédrales françaises, le Mont-Saint-Michel, le Palais des Papes sont les victimes de ce vandalisme hypocrite ; nous aussi nous avons nos Tours et nos Schmitz. »

Voilà et à présent certains gardiens du Capitole étouffent, il faut l'espérer, d'embourber la trompette nationale et d'évoquer le spectre nationaliste afin de détourner l'attention.

Depuis des années, Messieurs, le pays affecte des sommes inordinaires aux travaux de restauration de la Cathédrale de Metz ; aujourd'hui encore nous devons voter 40.000 M dans ce but. Il est vrai qu'on fond de loterie et l'œuvre de la Cathédrale de Metz contribue à ces dépenses. Mais c'est une chose à part que cette œuvre de la Cathédrale. D'après ses statuts, son but consiste à susciter et à entretenir par la population l'intérêt pour les travaux de restauration de la cathédrale et à représenter cet intérêt au dehors. Or, il n'est pas surprenant que la dissolution de cette association soit mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale après que l'œuvre de la Cathédrale a alloué à M. Tornow, ancien architecte de la Cathédrale, à ce même monsieur que le gouvernement a « scé » parce qu'il n'avait pas dépensé d'une manière économiquement les fonds du pays, à ce même monsieur qui avait obtenu au-delà de 80.000 M sur certains fonds secrets pour ses voyages artistiques de l'été 1907 et Paris et ailleurs, une gratification de 3000 M en 1907 et que, l'année dernière encore, le 28 avril 1913, elle lui a accordé, à titre de secours,

un emprunt de 2000 M. — il est juste d'ajouter que cette décision fut prise après que l'architecte actuel de la cathédrale avait amené à l'assemblée tout le personnel de son bureau pour obtenir une majorité — bien que le gouvernement, pour de bonnes raisons, y fut opposé. On peut se demander si de cette manière les buts de la Société sont atteints.

A la suite des décisions de la commission des experts, la question des fonds prend une forme précise. Les fautes commises et que la *Gazette de Francfort* et la *Lothringische Zeitung* ont qualifiées de « grossières et fort coûteuses », ont occasionné toute une série de dépenses qui constituent une dilapidation des fonds du pays. D'après une évaluation approximative, on a dépensé au-delà de 100.000 M rien que pour les trois autels qu'il faudra modifier ; le Chemin de Croix, dont tous les personnages ont été reconnus comme étant totalement inutilisables, aurait déjà coûté actuellement plus de 40.000 M. Même en cas de vente de l'un ou de l'autre de ces produits artistiques, si tant est qu'il se trouve un acheteur, on ne pourra guère réduire cette dépense de 150.000 M. Ne parlons pas des autres dépenses effectuées en pure perte. J'aurais vraiment horreur de continuer à voter pour ce chapitre du budget si on n'avait pas mis radicalement un terme à ces abus.

Mais à présent nous arrivons naturellement à la grave question de la responsabilité qui a été soulevée à différentes reprises dans la presse de tous les partis et aussi, l'an dernier, dans cette assemblée. Le gouvernement n'y a pas répondu alors et depuis il a gardé le silence ; et cependant il faut que cette question soit éclaircie. On ne peut guère rendre responsable l'œuvre de la Cathédrale ; elle n'a d'ailleurs qu'à procurer l'argent. Il ne servira de rien, non plus, de vouloir se retrancher derrière les décisions de la commission de 1908 ; cette commission, il est vrai, avait décidé certains travaux, mais elle n'avait pas à en surveiller l'exécution, et ces exécutions précisément étaient manquées. La commission des experts s'est déclarée incompétente dans la question de la responsabilité — et ce à bon droit — mais elle fait remarquer très justement et fort distinctement que le contact avec les factuels compétents, les instructions nécessaires et un contrôle opportun exercé par une autorité faisaient défaut.

Or comme la Cathédrale de Metz est la propriété du pays, il était du devoir et de l'obligation du gouvernement d'Alsace-Lorraine de surveiller la direction des travaux de la Cathédrale et de la restreindre dans son indépendance. Il est fait d'ailleurs pour les églises et d'autres constructions des que des subventions publiques y coopèrent ; l'Etat lui-même a-t-il ou s'agit-il du monument le plus important et le plus remarquable de la Lorraine ?

Je ne veux pas demander bien qu'il serait fort intéressant de le savoir si cette fois aussi on a plutôt regardé du côté de Berlin que du côté de l'Alsace-Lorraine ; si tel était le cas, nous en aurions certes que faire encore la reconnaissance ! Par contre je me permets de nouveau de poser la question au gouvernement en la priant cette fois de bien vouloir me répondre : Combien de milliers de marks ont été dépensés en pure perte pour la Cathédrale de Metz ? Et à qui en revient la responsabilité ?

Je voudrais encore poser deux autres questions plus courtes au gouvernement.

La Cathédrale de Metz doit être dotée d'un calorifère à air chaud. Plusieurs maisons de l'étranger ont été invitées à soumissionner. D'ordinaire l'administration des travaux publics ne voit pas d'un bon œil — et je lui donne absolument raison en ceci — qu'on fasse appel à des architectes étrangers et qu'on ne tienne pas compte de l'Alsace-Lorraine. Pourquoi donc a-t-on deviné cette fois de principe raisonnable ? Pourquoi la seule maison lorraine, qui a déjà installé plus de 120 calorifères dans des églises, n'a-t-elle pas été invitée à se concourir ? Les projets qui ont été présentés doivent être examinés par un expert spécial ; au point de vue objectif il n'y avait donc pas de risque à prendre cette firme en considération.

D'ailleurs lorsque le gouvernement a recommandé l'imprimerie Knopf, de Gradensteden, il n'avait pas pris de renseignements sur la capacité de travail de cette maison ; pourquoi donc deux mesures ?

Enfin je pose de nouveau au gouvernement la question du conservateur. A Metz, de même qu'à Strasbourg, l'architecte de la Cathédrale est en même temps conservateur. Il est tout naturel que l'architecte veuille édifier, tandis que le conservateur doit conserver. Deux âmes luttent dans le même homme et le pays supporte le préjudice de ce conflit. Or il serait grandement temps qu'il nous vienne un conservateur afin de sauver ce qui reste encore à sauver de ce qui n'a pas été gâté encore par les restaurateurs.

Autrefois, sous l'administration française, nous avions pour chaque département trois inspecteurs des monuments historiques, qui administraient cette fonction comme un poste honorifique et touchaient des indemnités de déplacement. Sur quelle base légale repose le poste actuel des conservateurs exercé en fonction accessoire ? Quelle est l'attitude qu'observe en principe le gouvernement vis-à-vis de la création d'un poste de conservateur en fonction principale ? Y a-t-il des objections au point de vue financier ? Est-ce que les indemnités affectées aux postes des conservateurs actuels ne suffiraient pas pour le traitement d'un conservateur en fonction ?

Nous désirons que ce conservateur soit un indigène, familiarisé avec les traditions de notre pays, ayant par son origine et son éducation une compréhension profonde de notre passé afin de pouvoir se consacrer à un art vraiment issu du sol.

S'il est absolument impossible de réaliser ce vœu cependant si légitime, nous avons le droit d'attendre que le conservateur n'arrive pas chez nous sans connaître ni le pays ni ses habitants, qu'au moins il se soit suffisamment acclimaté chez nous, pour être à même de remplir sa tâche non seulement avec les connaissances théoriques et le sens de l'art, mais aussi avec une chaude sympathie pour nos traditions artistiques. (Bravos.)

M. le baron de Stein veut répondre immédiatement à M. le Dr Hackspill. L'orateur, dit-il, a beaucoup à critiquer au sujet des travaux de restauration de la Cathédrale de Metz. Je ne suis pas compétent pour apprécier les travaux artistiques. Quant à la responsabilité, il faut distinguer entre la responsabilité artistique et financière. La première est difficile à décider. Quiconque visite une vieille église trouvera à reprendre à certaines modifications. Les goûts diffèrent surtout dans les questions de restauration. L'avenir dira qui a eu raison ou tort. Si quelque chose nous déplaît, nous ne pouvons pas condamner catégoriquement l'artiste. Il a fallu tenir compte des besoins des fidèles, en particulier pour les travaux de la Cathédrale de Metz. Une responsabilité financière existe que quand quelqu'un a subi un préjudice, ce qui n'est pas le cas dans la question de la Cathédrale de Metz.

M. Hackspill a dit que le gouvernement aurait dû

restreindre l'indépendance de l'architecte; nous espérons que la commission nommée à cet effet parviendra à prévenir des fautes à l'avenir.

Il ne m'est pas possible de dire combien de milliers de marks ont été dépensés inutilement. On ne peut porter un jugement objectif; il n'est pas admissible de prétendre qu'une dépense a été inutile.

Quant à la maison qui n'a pas été invitée à soumissionner pour le calorifère, on a avisé.

L'administration est à même de contrôler l'activité de conservateurs.

M. le Dr Hackspill, répond. — Je me suis contenté de constater que la commission des experts a critiqué une série de travaux. Cette commission a accepté la responsabilité artistique. J'ai demandé au gouvernement où est la responsabilité financière. On me répond que personne n'a subi de préjudice. Or la commission a désigné une série de travaux comme inutiles. Il y a une dépense superflue de 150.000 M. Les contribuables en ont le préjudice. Quand un caissier public lève le pied, les contribuables aussi en subissent le préjudice. C'est, comme dit le Français: *Kif-kif bourricot!* (Rires.)

Les vœux des fidèles doivent être pris en considération; tant mieux, c'est un principe que j'accepte.

Relativement au concours pour le calorifère, la maison intéressée n'a été invitée à soumissionner qu'à la suite d'une réclamation.

Il serait dans l'intérêt du pays qu'un poste de conservateur soit créé.

Les travaux de la Cathédrale de Strasbourg.

M. Steinmetz demande où en sont les travaux de la Cathédrale de Strasbourg et dans quelle mesure l'administration participe aux dépenses.

M. le baron de Stein n'est pas en mesure de fournir les détails sur l'état des travaux. Le gouvernement n'est pas responsable de ce qui se fait; mais il se rend compte qu'il y a une question importante en jeu. On étudiera la question avec les instances compétentes.

M. le Dr Müller (Thann). — Le Landtag a eu l'occasion de se rendre compte des travaux. Les députés qui s'y intéressent pourront obtenir tous les renseignements de visu. Il s'agit d'une entreprise très grave.

M. Wolf donne des explications sur la question posée par M. Steinmetz.

Ponts et chaussées.

M. Zimmer signale l'état déplorable de la route de Metz à Thionville. L'empierrement est absolument insuffisant. En outre, en cas de crue de la Moselle, certains ponts sur la Moselle ne sont pas accessibles. A Kélanche, les habitants sont littéralement cernés par les inondations. Il est urgent de remédier à cet état de choses.

Au chapitre 65 titre 1 des dépenses (entretien des routes) M. le professeur Müller motive une résolution invitant le gouvernement à examiner de quelle manière les propriétaires de camions automobiles pourraient contribuer à l'entretien des routes. Celles-ci sont sujettes à une forte usure par les camions automobiles.

Il faudrait en outre réglementer la vitesse des automobiles.

M. le baron de Stein. — Des pourparlers sont engagés au sujet de la première question. La seconde est à l'étude.

M. Meyer (Sainte-Marie-aux-Mines). — Les socialistes ne sont pas en mesure de voter pour la résolution.

M. Schlumberger. — Nous voudrions qu'on se montre prudent. Une petite contribution serait applicable, mais il ne faut pas imposer de charges excessives à l'industrie.

M. le professeur Müller s'associe à la manière de voir de M. Schlumberger.

M. le Dr Brom signale le mauvais état de la route impériale à la frontière suisse.

M. Brogly exprime des critiques analogues.

M. le baron de Stein dit qu'il s'agit d'une question financière.

La résolution du Centre est adoptée.

M. Barthélémy se plaint de ce que les communications automobiles soient si peu nombreuses en Lorraine en général et dans l'arrondissement de Châteaues-Salins en particulier.

Il cite l'exemple de la commune de Maizières-lès-Vic, qui bien que reliée au chef-lieu du canton par une très belle route, est sans communication avec Vic.

Dans le canton d'Albestroff également les communications automobiles font complètement défaut.

Si, comme on le prétend de divers côtés, des essais devaient être tentés en vue de créer de nouveaux réseaux d'automobiles en Lorraine, M. Barthélémy prie le gouvernement de les favoriser autant qu'il sera en son pouvoir de le faire.

M. Zimmer parle également au sujet des communications par autobus qu'il y aurait lieu d'établir dans différentes régions du pays de Thionville où la circulation est très intense. Le crédit de 10.000 M devrait être augmenté.

M. le baron de Stein répond qu'il s'agit d'un essai. Si le besoin se justifie, les entreprises destinées à améliorer les communications seront encouragées.

M. Steinmetz, rapporteur, ajoute que le crédit devant d'abord être porté à 20.000 M; on y a renoncé en raison de l'opposition du ministère des finances.

M. le Dr Brom se plaint de l'insuffisance des subventions aux communes pour les routes départementales et les chemins vicinaux. Certaines communes sont dans l'impossibilité absolue d'entretenir ces voies sans subventions. La répartition n'est pas équitable.

M. le baron de Stein répond en invoquant la pénurie des ressources financières.

M. Brogly parle aussi de la répartition des subventions.

M. le baron de Stein expose que cette affaire est surtout de la compétence des départements et des communes.

Aux dépenses annales, M. Donnervert constate que le budget ne prévoit pas de contribution de l'Etat pour le repavage de la rue Serpenoise à Metz. Cette rue est une route impériale. L'Etat a l'obligation de participer à la dépense.

M. Steinmetz trouve que le crédit de 20.000 M pour l'exécution de petits pavages en remplacement d'empierrements sur des parcours très fréquentés de routes impériales est trop minime. Il y aurait là une véritable économie à réaliser. On devrait pratiquer le pavage sur une grande échelle et recourir à un empierrement. L'entretien des routes serait bien moins coûteux.

M. le baron de Stein. — Cette question est à l'étude, mais il faut de l'argent.

M. Steinmetz reprend encore la parole relativement au pavage de la route impériale n° 22 dans la traversée de Montigny.

Travaux hydrauliques.

M. Imbs soulevé de nouveau la question de la contamination des eaux de l'Elle. Cette affaire a été transformée en une question politique. La situation est intenable. Les réclamations ne sont pas dirigées contre un établissement déterminé. L'orateur reproche au Centre d'avoir représenté le parti socialiste comme étant hostile à l'industrie. Il polymise surtout contre M. Maritz et expose très longuement l'attitude qu'il a eue dans cette question. M. Imbs s'étend sur le programme des socialistes, bien que le sujet n'ait rien de commun avec le crédit en discussion; M. Boehle, qui occupe le fauteuil présidentiel, ne songe pas à rappeler l'orateur à la question. C'est de nouveau un de ces discours socialistes prononcés par la fenêtre, comme si la salle du Landtag était un local de réunion publique. En terminant, M. Imbs prie le gouvernement de prendre des mesures sévères.

M. Maritz. — Qui s'exécute s'accuse. C'est l'impression que m'a laissée le discours de M. Imbs. M. Maritz

montre que l'action socialiste dans cette affaire était haineuse et excitatrice. Le parti socialiste s'est vraiment montré hostile à l'industrie et au capitalisme. M. Maritz repousse énergiquement la leçon pédanterque que veut lui donner M. Imbs et met verbalement les congressistes à leur place.

M. Wolf constate que le précédent gouvernement a fait preuve d'esprit de chicane envers l'usine qui est en jeu dans cette affaire. L'orateur progressiste s'étend sur le côté technique de la question. Il ne faut pas demander l'impossible à l'industrie et se contenter quand elle fait ce qui est en son pouvoir.

M. le baron de Stein. — Une procédure judiciaire est engagée au sujet de la concession que demande la firme intéressée. Le gouvernement ne peut pas prendre position actuellement. Mais le sous-secrétaire d'Etat ne peut pas accepter les reproches faites par M. Wolf au précédent gouvernement. On ne devrait pas employer le terme de chicane; le sous-secrétaire d'Etat s'élève aussi contre la critique faite par M. Wolf envers des fonctionnaires qui ne se montrent pas assez consciencieux dans leurs déclarations devant les tribunaux. Si M. Wolf a voulu se mettre dans les bonnes grâces du gouvernement actuel en tombant sur le précédent gouvernement, M. le baron de Stein tient à lui déclarer que le gouvernement actuel ne veut pas d'une pareille: *captatio benevolentie*.

Avec M. Peirotes, qui prend la parole ensuite, on retombe dans la polémique politique. Les socialistes ont basé leur jugement sur les déclarations faites par le précédent gouvernement. Il y a réellement des abus et il faut demander qu'il y soit remédié.

La polémique se continue; elle provoque encore des déclarations de la part de MM. Maritz et Imbs.

M. Wolf tient à répondre à M. le baron de Stein. Il revendique le droit de critiquer le gouvernement, l'ancien ou le nouveau, et maintient le terme de manière de procéder chicaneuse. L'orateur se défend d'avoir tenté de se mettre dans les bonnes grâces du gouvernement. Il exerce son mandat de député et prie encore le gouvernement de se montrer plus prévenant envers la firme Adler et Oppenheimer.

Après une dernière intervention de M. Maritz, ce débat sur la contamination des eaux de l'Elle est enfin abandonné.

Les eaux industrielles dans d'autres cours d'eau.

M. Pierson signale un cas de contamination de la Moselle par une usine en Lorraine. L'administration des travaux hydrauliques ne fait que son devoir en procédant d'une manière sévère. Les industriels avaient refusé de donner suite aux plaintes des intéressés en invoquant une autorisation de l'administration. Comme les intéressés menaçaient de s'adresser aux tribunaux l'administration intervint d'une manière très énergique, ce dont il faut lui savoir gré.

M. Maritz parle de la lutte qui existe depuis longtemps dans la vallée de la Bruche entre l'industrie et l'agriculture.

MM. Engel et Zimmer échangent quelques observations au sujet des eaux industrielles déversées dans la Moselle.

Rectifications des cadastres.

Au chapitre 60 titre 12 M. Nic appelle l'attention du gouvernement sur l'importance des rectifications des cadastres pour l'agriculture. Les travaux entrepris à ce sujet devraient être exécutés plus rapidement.

L'Ecole polytechnique à Strasbourg.

M. Steinmetz recommande le développement de l'Ecole polytechnique à Strasbourg.

Le vote du budget des travaux hydrauliques est adopté.

La Chambre s'ajourne à demain jeudi à 3 heures. La séance est levée à 7 h. 30.

La Journée

Le Reichstag discute le budget de l'Office impérial des chemins de fer.

La Chambre française a adopté hier, à l'unanimité des 549 votants, l'ensemble de la loi créant une caisse autonome pour les ouvriers mineurs.

Un amendement de M. de Ramel, tendant à garantir une pension de 730 francs par an, est rejeté à mains levées.

Au Sénat, le ministère a subi un échec. Un amendement de M. Perchot portant que des impôts réels seront établis sur les revenus de toutes les catégories, en faveur duquel M. Doumergue s'était prononcé, a été repoussé.

La situation dans les mines estationnaire. Le chômage est complet dans les bassins de la Loire, de Cransac et du Gier. Mais le travail est normal dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, sauf à Courrières, où l'on signale 1/5 de chômeurs.

Un comité comprenant des sénateurs et des députés s'est constitué en Italie dans le but de devenir un organe central de résistance à toute augmentation douanière. Ce comité se mettrait en rapport avec les organisations de l'étranger.

Le gouvernement des Etats-Unis a adressé aux Pays-Bas une proposition concernant l'organisation d'un comité international pour la préparation des travaux de la 3^e conférence de la paix.

Répondant à la seconde Chambre suédoise à une interpellation du baron Palmstierna, socialiste, le président du Conseil a déclaré que la dissolution du Landtag aura lieu le plus tôt possible, probablement au commencement de la semaine prochaine.

Le gouvernement ottoman caresse toujours l'espoir de revenir sur la question des îles par une entente directe avec la Grèce ou par les bons offices d'une puissance amie. Le comité Union et Progrès déclare que la Chambre ottomane commencera par protester, par un vote unanime, contre l'annexion par la Grèce de Mytilène et de Chio.

Le gouvernement bulgare s'est déclaré prêt à rétablir les relations diplomatiques normales avec la Grèce. On procédera comme avec la Serbie en nommant d'abord un chargé d'affaires.

Le procès des anciens ministres stambouloviistes a été ajourné pour motif de procédure au 14 mars.

En Roumanie, les élections sont terminées et apportent à la Chambre une considérable majorité libérale.

Sir Edward Grey vient d'envoyer à sir Cecil Spring Rice, ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, l'ordre de faire ouvrir immédiatement par un consul anglais une enquête sur place au sujet de la mort de M. Benton au Mexique.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

La situation parlementaire.

Les dernières victoires électorales de la droite ont eu cette conséquence qu'il n'y a plus aujourd'hui de majorité au Reichstag. La droite et le centre comprennent 198 membres. Les gauches atteignent le même chiffre. C'est la voix du président du Reichstag qui pourrait décider, en cas de conflit, d'ailleurs improbable.

En réalité, ce sont les Alsaciens-Lorrains et les Polonais qui font la majorité au Reichstag dans les questions où toute la droite est opposée à toute la gauche.

Dans les questions nationales, au contraire, comme celle de l'augmentation de l'armée et de la flotte, la majorité est tout autre. Elle comprend plus des deux tiers du Reichstag.

Il existe enfin certaines questions comme celle de la réforme du Code militaire, ou bien celle de la loi sur l'emploi des armes dans l'armée allemande, où le Centre peut marcher avec les gauches et former avec elles une majorité.

Prince et cinématographe.

Le prince Henri de Prusse, qui part le 10 mars pour l'Amérique du Sud, s'exerce en ce moment à prendre des films pour pouvoir rapporter à l'Empereur quelques souvenirs vivants de son voyage.

FRANCE

La situation militaire de la France.

Le général A. Tchirep-Spiridowitch, ancien président de la Société slave, voit la France en fort mauvaise posture et il publie un gros volume intitulé: *Vers la débâcle. Le partage de la France. Dangers et remèdes*, pour convaincre la France de l'imminence et de la gravité des périls qui, d'après lui, attendent ce pays du côté de l'Allemagne, renforcée de l'Autriche et lanquée de l'Italie.

Mais il y a d'autres idées personnelles dans le livre du général Tchirep-Spiridowitch. *Le Temps* le résume ainsi, en lui en laissant la responsabilité.

Le grand malheur de la Triple-Entente, dit-il, c'est de n'avoir pas de chef pour la diriger, tandis que la Triple-Alliance, soumise à l'action du Kaiser allemand, suit sa marche avec une admirable précision, sans jamais dévier de son but. Par ses patientes machinations, des embûches sont préparées sous les pas des puissances de l'Entente, qui les mettront hors d'état d'agir de concert au jour du conflit.

Contre la Russie, on prépare une armée chinoise, pour laquelle la France a eu l'imprudence de donner des instructeurs et les millions de l'emprunt chinois. Pendant que la Chine attaquera la Russie à l'est, l'Autriche se jettera sur ses frontières de l'ouest. En même temps, elle fera soulever la Pologne, tandis que, dans l'empire russe, le parti révolutionnaire provoquera des émeutes et des séditions dans les provinces de populations scandinaves et germaniques.

L'Allemagne pourra porter toutes ses forces sur la France, dont elle n'aura pas négligé d'exciter aussi à la rébellion les sujets musulmans des côtes africaines.

Reste l'Angleterre. La politique de la Triple-Alliance s'efforcera de tromper la diplomatie à courte vue des libéraux de ce pays pour la détourner d'intervenir effectivement en faveur de la France et, si elle n'y parvenait pas, elle fomenterait troubles en Irlande et déclencherait la révolte dans l'Inde.

Contre de tels dangers, le général Tchirep-Spiridowitch n'aperçoit qu'une solution: c'était de maintenir étroitement l'union balkanique et de favoriser ses aspirations pour dissoudre l'Autriche et opposer à l'Allemagne douze cent mille baïonnettes de plus. On n'a pas pu le faire à la conférence de Londres. Aujourd'hui, c'est encore dans l'élément slave que l'auteur aperçoit le salut: « Encouragez le panslavisme libérateur et pacifique, délivrez la Croatie, la Bohême, la Pologne, la Bosnie-Herzégovine sont des questions de vie ou de mort pour la France, pour l'Angleterre et pour la Hollande, la Belgique, le Danemark, la Suisse et le Luxembourg. »

Inutile d'ajouter que, nous-mêmes, nous ne reproduisons ces lignes qu'à titre purement documentaire.

ANGLETERRE

Les travailleurs déportés de l'Afrique du Sud.

Le vapeur *Ungent* sur lequel se trouvent les 9 mineurs travailleurs du Sud Africain est arrivé mardi matin à 7 h. 30 à Gravesend. Une délégation du parti travailliste anglais s'est approchée du vapeur dans une embarcation et a souhaité la bienvenue aux exilés sud-africains. Elle a demandé aux mineurs de venir dans leur embarcation, mais ces derniers ont refusé de quitter le vapeur.

Des suffragettes sont arrivées l'après-midi à Gravesend et se sont approchées en canot de l'*Ungent* en agitant des drapeaux et en criant: « Votes for women ». Les déportés sont partis pour Londres.

RUSSIE

Un incendie monstrueux.

On mande de Bakou que l'incendie de naphte continué dans 48 réservoirs. Plus de 500.000 barils ont déjà été détruits par le feu. Les dégâts sont très grands.

Modifications de circonscriptions électorales.

Le ministre de l'Intérieur déposera incessamment sur le bureau de la Chambre le projet de loi modifiant un certain nombre de circonscriptions électorales, par suite de l'augmentation ou de la diminution de la population constatée au dernier recensement de 1910.

ETATS-UNIS

Radium et cancer.

Un important rapport sur les expériences faites par le docteur Alexis Carrel, à l'aide du radium, à l'Institut Rockefeller, a été lu lundi soir à l'Institut du radium d'Amérique, à New-York.

Selon le docteur Robert Abbe, qui commença il y a onze ans à employer le radium dans le traitement du cancer, les expériences du docteur Carrel apporteront des modifications radicales dans les méthodes d'application du traitement, parce qu'elles démontrent que les rayons « beta » considérés jusqu'à présent comme dangereux et dont on a évité autant que possible le contact aux malades, ont sur le cancer une action plus rapide, plus grande que celle des rayons « gamma » en lesquels on a généralement confiance.

Ces expériences du docteur Carrel ont été faites après que le docteur Abbe eut découvert un cas dans lequel le radium, au lieu de guérir le cancer, stimulait la croissance des cellules cancéreuses avec une effrayante rapidité. Les expériences ont été faites sur des tissus vivants, cultivés après avoir été séparés du corps et conservés en vie pendant deux ans et demi par le docteur Carrel. Les portions de ces tissus qui furent exposées aux rayons « beta » exclusivement perdirent rapidement de leur vitalité, tandis que ceux exposés aux rayons « gamma » ne subirent aucun changement.

Le docteur Abbe présente un nouvel appareil per-

mettant d'isoler les différents rayons. Il a prédit que cette méthode mettrait fin à la période de confusion qui régnait actuellement sur les propriétés des divers rayons.

ALSACE-LORRAINE.

Actes, Avis et Renseignements.

Nominations. — L'Empereur a approuvé l'élection de M. le Dr Hans Chiari comme recteur de l'Université de Strasbourg pour l'année allant du 1^{er} avril 1914 au 1^{er} avril 1915.

M. Wolf, juge de tribunal cantonal à Sarreguemines, a été transféré en cette qualité à Wörth.

M. François-Joseph Belloy a été nommé adjoint à Acoart.

M. Emile Scharfenberger, instituteur à Audun-le-Tiche, a été nommé à titre définitif.

Sur sa demande, Mlle Josephine Annéser, institutrice à Schremlange, a été relevée de ses fonctions.

Ligue pour la défense de l'Alsace-Lorraine.

C'est le nom d'une association que veut fonder M. Charles Hauss, député au Reichstag et au Landtag.

Emu par les attaques incessantes et chaque jour plus hardes de la presse pangermaniste qui dit s'appuyer sur les récits d'officiers, de soldats, de voyageurs dont aucun n'a peut-être jamais vu l'Alsace-Lorraine, l'honorable député invite ses collègues du Landtag à se réunir aujourd'hui jeudi, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle des séances de la commission du budget pour examiner de plus près l'opportunité de cette fondation.

Avec justesse M. Hauss constate que depuis trop longtemps on attaque l'honneur de notre peuple sans que nous puissions quoi que ce soit pour nous défendre; quelques journaux indignes mènent bien une campagne contre nos détracteurs, mais ceux qui calomnient se soucient peu de rectifier leurs accusations et à force de lire tous les jours dans leur journal des attaques mensongères, les meilleurs esprits dans la Vieille-Allemagne commencent à douter. Aussi M. Hauss veut-il que la Ligue pour la défense de l'Alsace-Lorraine, à laquelle pourront adhérer tous les citoyens de notre pays, soit en mesure de riposter aux attaques mensongères auxquelles nous sommes en butte, non seulement par une rectification mais par des poursuites intentées aux calomnieux sans vergogne.

Tout en souhaitant un plein succès à l'effort tenté par M. Hauss auquel voudront s'associer ses collègues en tant que représentants du peuple alsacien-lorrain, il est facile de lui prédire que, avant même qu'elle soit née, la ligue de défense va être incriminée par toute la presse pangermaniste comme un dernier refuge déguisé pour les tenants du nationalisme; et puisque on est à l'œuvre pour créer contre nos associations des lois d'exception, toutes les *Rheinisch-Westfälische* vont demander comme première victime la tête de la Ligue fondée contre elles et leurs succédanés. Mais, encore une fois, c'est là une raison de plus de ne réuser ni son nom, ni sa cotisation à la Ligue. Soyons ligueurs!

Alors que l'idée émise par M. Hauss a rencontré l'approbation des principaux journaux du pays — ni la *Strassburger Neue Zeitung*, ni la *Freie Presse* n'ont ménagé leurs encouragements à la nouvelle entreprise — la *Strassburger Post* s'en déclare de suite l'adversaire; c'était aussi facile à prévoir que l'approbation de la presse indigène; pour la *Post*, les coupables ne sont pas les feuilles pangermanistes, mais les journaux du pays. *L'Elbsaale*, croyons-nous, donne la vraie raison de cette attitude de la *Strassburger Post*.

Jusqu'ici elle faisait un peu l'opinion devant l'Empire; ses ramifications et ses accointances lui permettaient un rôle que, désormais, elle va perdre devant l'autorité d'une Ligue engageant tous les députés du Landtag. On se souvient trop du rôle joué par la *Post* en certaines occurrences pour regretter qu'il en soit ainsi. Ce journal est un corps étranger dans notre pays dont il ne peut ressentir ni les impressions, ni les besoins, ni soutenir toutes les plaines et justes revendications. La *Post* peut continuer plus seule que jamais à remplir ce qu'elle croit sa mission.

Les lois d'exception.

La *Rheinisch-Westfälische Zeitung* est heureuse de voir confirmer par la *Süddeutsche Reichs-Korrespondenz* son information que nous avons rapportée concernant les mesures d'exception contre les associations et les publications en langue non-allemande au pays d'Empire. L'affaire serait réglée au plus tard avant l'automne. Deux projets de loi seront soumis au Conseil fédéral en vertu desquels les différents Etats confédérés pourront supprimer des associations antiallemandes et interdire les publications antiallemandes rédigées en langue étrangère. On ajoute que l'Empereur attache la plus grande importance à la réussite de ces deux projets de loi et, au cas donné, il ne reculerait pas devant la dissolution du Reichstag.

Les recrues en Alsace-Lorraine.

La *Neue Politische Korrespondenz* dit apprendre de source compétente qu'aucune décision définitive n'a encore été prise au sujet de la répartition du contingent de recrues alsaciennes-lorraines sur les différents garnisons du pays en octobre prochain — on se souvient que, d'après une information de source vieille-allemande, les recrues du pays devaient être versées dans les régiments en garnison en Vieille-Allemagne. — La question fait, certes, l'objet d'un examen sérieux, mais elle n'a pas encore été tranchée.

L'émigration au lendemain de l'annexion.

M. E.-R. Lepsius vient de publier sur l'option en Alsace-Lorraine une étude dans laquelle il expose l'aspect juridique de cette question si controversée. Nous retiendrons de cette étude quelques chiffres qui montrent combien notre pays perdit au lendemain de l'annexion.

Au 1^{er} octobre 1873, il y eut en Alsace-Lorraine 159.740 options sur une population de 1.517.490 âmes. Ce total se décomposait ainsi: Basse-Alsace, population 601.395, options 30.130; Haute-Alsace, population 459.780, options 91.962; Lorraine, population 456.315, options 21.639. Il y eut, en outre, 378.777 déclarations d'options faites en France ou dans les consulats français de l'étranger.

Sur les 159.740 options faites en Alsace-Lorraine, 110.240 furent déclarées nulles par les autorités après le 1^{er} octobre 1873, les optants n'ayant pas effectivement quitté le pays. Il reste donc un total de 428.277 options suivies d'émigration.

A ce chiffre formidable, il faut ajouter 191.000 personnes qui ont émigré d'Alsace-Lorraine depuis l'annexion jusqu'au 2 décembre 1893. Il en est parmi elles qui sont revenues au pays par la suite, mais il n'existe pas de statistiques sur ces rentrées.

Calendrier. — Aujourd'hui, jeudi 26 février, cinquante-sixième jour de l'année. — Lever du soleil: 6 h 51; coucher: 5 h 36. Lune: Premier quartier le 5 mars. Fête du jour. — Saint Nestor.

Ephémérides lorraines. — 26 février 1640. Mort du célèbre jésuite d'Harcourt de Chambley, né au château de Chambley en 1598.

La température. — La pression atmosphérique s'est relevée sur presque toute l'Europe. Le vent est modéré ou assez fort d'est et nord sur les côtes de la Manche.

La température a baissé dans nos régions; on note à sept heures hier matin: — 22° à Arkanal, 1° à Delfort, 2° à Paris, 3° à Nantes, 4° à Bordeaux, 6° à Brest, 7° à Marseille, 9° à Biarritz, 11° à Alger.

Le temps va rester généralement nuageux et un peu froid.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISENET, à Metz)

	BAROMETRE A 0°	THERMOMETRE	VENT	TEMPS
--	----------------	-------------	------	-------

25 fév.				
à 4 h. soir	731.6	+ 6.0	N	Couv.
26 fév.				
à 8 h. matin	730.2	+ 4.8	N	Couv.

Thermomètre. — Maximum du 25: +6.5; Minimum aujourd'hui: +4.0

On ne termine pas un bon dîner sans une tasse de fin Moka; c'est une finale fort agréable surtout quand c'est du café: A. Watier, rue Fabert, 5.

CHRONIQUE MESSINE

Nomination ecclésiastique.

La nomination faite par Mgr l'Evêque de Metz, l'abbé Molla, curé à Viviers, comme curé de la paroisse Saint-Eucaire, à Metz, a reçu l'approbation du Stathalter impérial.

A l'Ecole de guerre.

Sameli dernier s'est terminé le cours d'histoire à l'Ecole de guerre de Metz auquel avaient pris part 127 aspirants-officiers qui tous ont subi les épreuves avec succès; trois ont reçu le prix dit de l'Empereur. Le prochain cours qui est suivi par un nombre approximatif d'élevés a commencé hier mercredi.

Chemins de fer.

Pendant le mois de janvier de cette année, les chemins de fer d'Alsace-Lorraine ont transporté 4,496,509 personnes et 3,571,130 tonnes de marchandises, soit 222,917 personnes de plus et 10,478 tonnes de moins qu'en janvier 1913. Les recettes se sont élevées à 11,477,006 marks, en diminution de 85,000 M sur les recettes du même mois de l'an dernier. Les recettes totales pour l'époque du 1^{er} avril 1914 jusqu'à fin janvier 1914 s'élevaient à 132,075,000 de marks contre 126,777,000 M pendant la période correspondante de l'exercice précédent soit, pour l'exercice en cours une augmentation de 5,298,000 M.

Marché de l'Abattoir.

En raison de la grande foire annuelle de bétail qui a lieu cette année le 5 mars sur la place d'exercice des pompiers, le marché de l'Abattoir aura lieu dans la cour de l'Abattoir le mercredi 4 mars.

Association Musicale Messine.

Le concert de demain soir (vendredi), commencera à 7 h